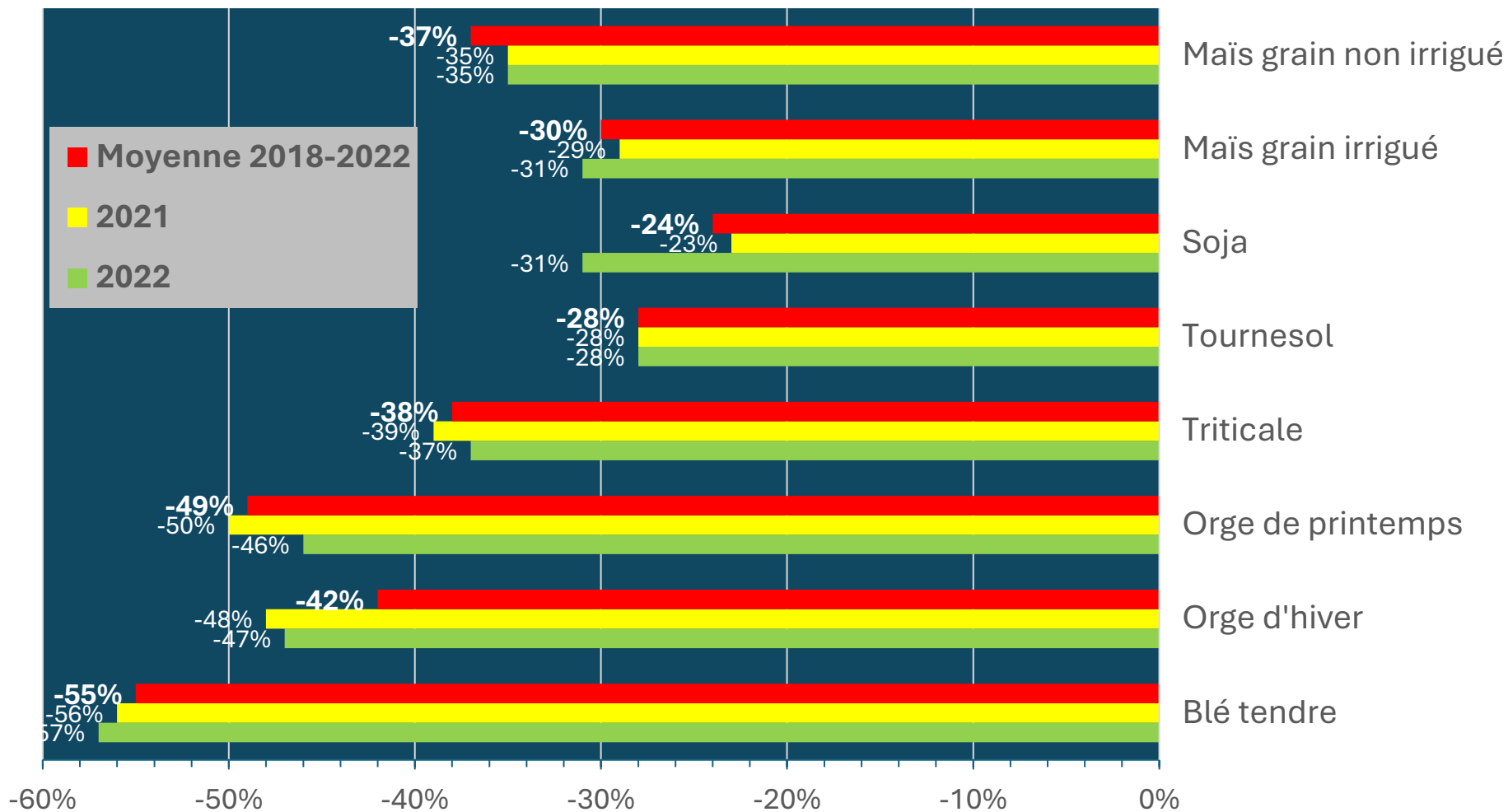


# Agricultures biologique et conventionnelle : écarts de rendement en grandes cultures



Source Enquête Agreste – Terres labourables 2022 – Agreste primeur, juin 2023, n°8.

## Opinion répandue

*"Le rendement moyen des grandes cultures conduites en Agriculture Biologique est inférieur d'environ 20 % à celui des mêmes productions gérées selon les techniques conventionnelles"*

### Notre analyse

En fait, les écarts vont bien au-delà de 20 % comme le montre l'enquête *Terres labourables* de 2022, dont les résultats recourent les données d'enquêtes antérieures réalisées par les services du ministère de l'Agriculture ou les études de FranceAgriMer.

Quelles que soient les espèces observées les écarts de rendement moyens sont toujours en défaveur des cultures Agriculture Biologique (AB), quelles que soient les cultures examinées ou les régions administratives. Ces différences sont principalement liées à deux éléments : des besoins en azote non satisfaits et la concurrence exercée par les adventices.

Si les écarts diffèrent selon les espèces, c'est pour le soja, le tournesol et le maïs grain irrigué que les écarts biologique / conventionnel sont les plus faibles. A noter que le colza ne figure pas parmi les cultures examinées, sans doute parce que sa culture est très peu pratiquée en AB en raison des difficultés à maîtriser les ravageurs et les adventices.

Parmi les céréales à paille, c'est le blé tendre qui est le plus régulièrement pénalisé par les méthodes biologiques avec un rendement moyen inférieur de 55% sur les campagnes 2018 à 2022. En revanche, le triticale, plus rustique et moins sensible aux maladies cryptogamiques, est moins pénalisé par la culture biologique.

La hiérarchie des écarts de rendements moyens entre espèces de grande culture reste stable et semble peu affectée par les conditions de l'année. En revanche, il existe des écarts sensibles entre régions pour une même culture. En 2022, l'écart entre rendement AB et conventionnel varie de -12 à -32 % pour le tournesol, de -38 à -58 % pour le blé tendre